

## SÉANCE DU 24 FEVRIER 2025

### Nombre de Membres

En exercice : 29  
Titulaires présents : 22  
Pouvoirs : 06

### Date de convocation :

18/02/2025

### Date d'affichage :

27/02/2025

Votants :	28	Pour :	28	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février, à dix-huit heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle d'Arinthod, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

### Délégués titulaires présents :

BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER-ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BUCHOT Jean-Yves ; CALLAND Jacques ; CHATOT Patrick ; DALLOZ Jean-Charles ; DUBOCAGE Françoise ; ETCHEGARAY Josiane ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GERMAIN Christophe ; GRAS Françoise ; GROSDIDIER Jean Charles ; LONG Grégoire ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; SCHAEFFER Catherine ; STEYAERT Frank.

**Excusés ayant donné pouvoir :** CASSABOIS Yannick (représenté par PROST Philippe) ; DEPARIS-VINCENT Christelle (représentée par ROUX Nathalie) ; DUTHION Jean-Paul (représenté par CHATOT Patrick) ; GIROD Franck (représenté par STEYAERT Frank) ; GUERIN Jean Luc (représenté par LONG Grégoire) ; RETORD Dominique (représenté par GROSDIDER Jean-Charles).

**Excusé :** BUNOD Rémy.

### **Objet : MARCHES PUBLICS - Marché de travaux pour l'aménagement de l'Espace Naturel Sensible « Lac et marais de Viremont »**

Rapporteur : Jean-Paul DUTHION

### **Le RAPPORTEUR,**

### **EXPOSE**

Par délibération en date du 03 avril 2024, le Conseil Communautaire a approuvé l'avant-projet définitif de l'aménagement pour le public de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « Lac et marais de Viremont ».

Un marché de maîtrise d'œuvre (MOE) a été attribué en septembre 2024 à l'entreprise ABCD GEOMETRES EXPERTS ET INGENIERIE pour un montant de 13 100 € HT.

Suite à la finalisation de la phase projet, il convient de lancer le marché de travaux, dont le coût d'objectif est estimé à 200 000 € HT.

Les aménagements prévus incluent notamment :

- La réalisation d'une aire d'accueil et de cheminements accessibles au public ;
- La mise en place de panneaux d'information ;

- L'installation de mobilier (bancs, tables) ;
- Et la réalisation de pontons de pêche et d'observation.

L'opération se décompose en un seul lot en raison de la nature des prestations, celles-ci formant un tout non susceptible d'être alloti.

Le **BUREAU COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et délibéré,

### DÉCIDE

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, dans le respect du Code de la commande publique, à lancer une procédure de marché public à procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'Espace Naturel Sensible « Lac et marais de Viremont ».

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché de travaux résultant de cette consultation après avis de la commission d'ouverture des plis et dans la limite du coût d'objectif fixé.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document utile à l'exécution des travaux et toute modification en cours d'exécution dans la limite des crédits disponibles et tout avenant après avis du bureau communautaire.

**DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal chapitre 21.

**DE CHARGER Monsieur le Vice-Président** en charge de l'Environnement et du Développement Durable, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télécours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

  
Le Président

